

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes : le Québec invité à s'inspirer de la France

Montréal, le 21 octobre 2011 – L'Assemblée nationale française vient de voter, aujourd'hui, l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées, et ce, dans un objectif clair de prévention de l'obésité. La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) invite le gouvernement du Québec à s'inspirer de l'exemple français en instaurant, à son tour, une redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes dès le prochain budget.

Malgré la pression exercée par le puissant lobby des fabricants de boissons sucrées qui ne voulaient pas voir leurs produits publiquement associés à l'obésité, les parlementaires français ont maintenu le cap sur leur motivation première, celle d'envoyer un signal clair quant à la consommation de ces boissons qui ont un impact sur la santé scientifiquement démontré. Les députés ont même choisi de doubler le taux initial de la taxe.

La directrice de la Coalition Poids, Suzie Pellerin, espère que le Québec imitera la France en imposant une redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes. « On donnerait ainsi de nouveaux moyens au Québec pour intervenir positivement en matière de santé publique tout en contribuant à dénormaliser la consommation de ces produits. Au moment où le taux d'obésité des jeunes atteint des niveaux alarmants, les revenus de cette redevance permettraient notamment d'améliorer l'accès et la qualité des repas offerts dans nos écoles », suggère-t-elle.

La nouvelle mesure française prévoit une taxe de 0,06 € (0,08 \$) par litre de boissons sucrées, générant ainsi des revenus estimés à 240 millions € (336 millions \$) annuellement. À l'échelle du Québec, la même mesure représenterait des revenus annuels de 67,4 millions \$, uniquement pour les boissons gazeuses.

Répondant à l'appel de l'Organisation mondiale de la Santé, selon laquelle les boissons sucrées figurent parmi les principaux responsables de l'épidémie d'obésité, plusieurs pays ont adopté ou envisagent des mesures fiscales similaires. Alors que la Hongrie a déjà pris les devants, l'Irlande, l'Écosse, la Roumanie, ainsi que de nombreux États américains envisagent de faire de même.

Les militants libéraux se prononceront cette fin de semaine

Les militants libéraux, réunis à Québec cette fin de semaine à l'occasion du 31^e Congrès des membres du Parti libéral, seront justement appelés à se prononcer sur la création d'une telle redevance (proposition 49.6). Selon Suzie Pellerin, il s'agit d'une occasion à ne pas manquer pour les libéraux. « L'appui du Parti libéral à la redevance sur les boissons gazeuses et énergisantes constituerait une avancée politique importante », insiste-t-elle.

La directrice de la Coalition Poids sera d'ailleurs présente le samedi 22 et le dimanche 23 octobre au Centre des congrès de Québec pour assister aux délibérations des militants libéraux.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Source :

Amélie Desrosiers

Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 233

Cellulaire : 514 475-7431

adesrosiers@cqpp.qc.ca

Pour joindre Suzie Pellerin, directrice de la Coalition :

Cellulaire : 514 235-3766